

## ACCUEIL ET VISITES

Votre parent bénéficie d'une surveillance et de soins continus par le personnel médical et paramédical.

Les appareils que vous verrez au chevet du patient sont destinés à la surveillance et éventuellement à l'assistance provisoire des fonctions vitales insuffisantes (respiration, circulation...).

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, veuillez ne pas y toucher.

.....

Suite à l'hospitalisation de votre proche, une personne de confiance sera désignée par le patient. Cette personne de confiance devra être d'accord pour assurer la mission qui lui est propre et devra remplir un formulaire dédié à cet effet.



CENTRE  
HOSPITALIER  
SARREGUEMINES

**Hôpital Robert-PAX**  
2 rue René-François Jolly  
57211 SARREGUEMINES

 **03 87 27 33 10**  
Poste: 31512

INFO-P-380 CELLULE COMMUNICATION - février 2024

Service de réanimation - Soins continus



## ACCUEIL ET VISITES

L'accès au service de réanimation se fait uniquement avec l'autorisation du personnel soignant **sur rendez-vous aux horaires suivants** :

de **16h00 à 17h15**

ou de **17h30 à 18h45**

**Les modalités de visites peuvent être adaptées en fonction : de l'état clinique du patient, des demandes des familles, tout en tenant compte des impératifs de soins.**

Les visites sont réservées aux proches parents et limitées à **deux personnes** à la fois. La visite des enfants peut éventuellement être autorisée sur avis médical (non autorisée en dessous de 14 ans).

Un casier vous sera attribué pour ranger vos effets personnels (veste, sac à main...). **Par mesure d'hygiène, il vous sera demandé de vous laver les mains et de les frictionner avec le Produit Hydro Alcoolique.**

En cas d'urgence dans le service, il est possible que le personnel ne soit pas en mesure de vous **accueillir immédiatement, dans ce cas nous vous demandons de patienter.**

## APPELS TÉLÉPHONIQUES

Limitez au maximum les appels téléphoniques afin de ne pas perturber l'organisation des soins. La personne de confiance peut demander des informations sur l'état de santé du patient. Elle pourra ainsi les diffuser aux proches.

Appelez de préférence après 11h00

 **03 87 27 33 10** - Poste: 31512

## INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES PATIENTS

Comme la loi l'exige, le personnel infirmier vous donnera des renseignements succincts sur l'état de santé des patients, à savoir : stabilité, amélioration, aggravation.

Les informations médicales peuvent vous être communiquées à la personne de confiance lors des visites, selon la disponibilité du médecin.

## EFFETS PERSONNELS DU PATIENT HOSPITALISÉ

Veillez emporter à domicile les affaires personnelles de votre parent, en particulier les objets de valeur, pour lesquels nous déclinons toute responsabilité, en cas de perte ou de vol.

Pour les soins de confort, veuillez apporter :

- Eau de toilette, déodorant, et/ou parfum
- Shampoing, brosse ou peigne
- Brosse à dent et dentifrice
- Rasoir jetable (mousse à raser) ou électrique
- Portable et chargeur si le patient le souhaite

En vous remerciant de bien vouloir contribuer, par le respect de ces quelques consignes, au travail de l'équipe soignante qui met tout en œuvre pour le rétablissement du patient.

L'équipe soignante